

**COMMISSION DES SERVICES RÉGIONAUX CHALEUR
SERVICE D'URBANISME / PLANNING DEPARTMENT
CHALEUR REGIONAL SERVICE COMMISSION**

Réunion 2013-04

**Comité consultatif régional en
matière d'urbanisme (CCRU)
Réunion ordinaire
Procès-verbal**

**18 juin 2013
Salle de conférence de la Commission
Complexe Madisco, Petit-Rocher**

1. Ouverture de la réunion

La réunion fut appelée à l'ordre par le président, Patrick Mallet, à 18 h 30.

2. Appel nominal

Présents :

Raoul Charest, Ville de Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, DSL
Jeannot Gionet, DSL
Marc Bouffard, directeur de la planification
Yvon Frenette, agent d'aménagement
Carolle Roy, secrétaire d'assemblée

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Elmer Roach
Appuyé par : Raoul Charest

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

- L'item 6.3 Lotissement Jacques Arseneau Phase 3 ne sera pas présenté ce soir.

MOTION ADOPTÉE

4. Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré.

Meeting 2013-04

**Regional Planning Advisory
Committee (RPAC)
Regular meeting
Minutes**

**June 18, 2013
Board Room of the Commission
Madisco Complex, Petit-Rocher**

1. Opening of the meeting

The meeting is called to order by the Chairperson, Patrick Mallet, at 6:30 p.m.

2. Roll call

Present :

Raoul Charest, Ville de Beresford
Elmer Roach, Nigadoo
Patrick Mallet, Petit-Rocher
Rachelle Boudreau, Village de Pointe-Verte
Elizabeth Lanteigne, Belledune
Lévis Roy, LSD
Jeannot Gionet, LSD
Marc Bouffard, Planning Director
Yvon Frenette, Development Officer
Carolle Roy, Secretary

3. Adoption of the agenda

Moved by : Elmer Roach
Seconded by : Raoul Charest

That the agenda be approved as modified.

- Item 6.3 Jacques Arseneau Phase 3 Subdivision will not be presented tonight.

MOTION CARRIED

4. Declaration of conflicts of interest

No conflict of interest is brought up.

5. Procès-verbal

5.1 Adoption du procès-verbal

Proposé par : Elizabeth Lanteigne

Appuyé par : Lévis Roy

Que le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2013 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5.2 Affaires découlant du procès-verbal

Aucune

6. Présentations publiques et décisions du comité

6.1 Émile Lavigne, 42 rue du Moulin, Pointe-Verte, NID 20728325, filière 20752

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-04-6.1*. Le demandeur désire construire un agrandissement de 8 pieds par 16 pieds du côté sud de la maison existante. L'agrandissement serait construit à 14.66 pieds de l'emprise de la rue du Moulin soit à la même distance que le patio existant. Monsieur Lavigne et Madame Lagacé sont présents à la réunion. Ils sont satisfaits de la présentation de la demande.

Attendu que :

- l'agrandissement remplacerait un patio existant de même dimension ou de dimension supérieur.
- il y a un bâtiment accessoire qui empiète en partie dans l'emprise de la rue du Moulin et cela ne cause aucun problème.
- la municipalité a informé l'administration qu'ils n'auront aucun problème pour l'entretien de la rue du Moulin.
- en permettant la construction du portique à cet endroit, on réglerait le problème de la porte d'entrée à l'habitation.

5. Minutes

5.1 Adoption of the minutes

Moved by : Elizabeth Lanteigne

Seconded by : Lévis Roy

That the minutes of the meeting held on May 21, 2013 be adopted as presented.

MOTION CARRIED

5.2 Business arising from the minutes

None

6. Public presentation and committee decision

6.1 Émile Lavigne, 42 du Moulin Street, Pointe-Verte, PID 20728325, file 20752

The Development Officer presents the administration report *CCRU-04-6.1*. The applicant would like to build an extension of 8 feet by 16 feet on the southern side of the existing house. The extension would be built at 14.66 feet from the du Moulin Street right of way and at the same distance as the existing patio. Mr. Lavigne and Mrs. Lagace are present at the meeting. They are satisfied with the presentation of their request.

Whereas:

- the extension would replace an existing patio of the same size or bigger.
- there is an accessory building that partly encroaches within the du Moulin Street right of way and it does not create any problem.
- that the municipality informed the administration that they will not have any problem with the street maintenance of the du Moulin Street.
- by allowing the construction of a porch at that location, it would solve the door problem for the house entrance.

Il est proposé par : Lévis Roy
Et appuyé par : Jeannot Gionet

Que la demande de dérogation soit acceptée telle que présentée avec la condition suivante:

- la municipalité de Pointe-Verte ne sera aucunement tenue responsable pour n'importe quels dommages pouvant être causés par l'entretien de la rue du Moulin.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Lotissement Marie Watanabe, rue Adelard, Nigadoo, NID 20579413, filière 1004528

L'agent d'aménagement présente le rapport de l'administration *CCRU-04-6.2*. Le propriétaire désire réserver une rue future de 20 mètres de largeur pour permettre le développement des propriétés avoisinantes situées du côté sud de sa propriété.

Attendu que :

- le propriétaire désire réserver une rue future de 20 mètres de largeur pour le développement des propriétés avoisinantes. En lotissant de cette façon, ils vont créer une partie restante ayant une largeur approximative de 37 mètres (121 pieds).

Il est proposé par : Raoul Charest
Et appuyé par : Rachelle Boudreau

Que le lotissement soit approuvé tel que présenté et que l'emplacement de la rue future soit recommandé au conseil de la municipalité de Nigadoo avec la condition suivante:

- que l'administration reçoive un rapport mentionnant que tous les lots sont propices à l'installation d'un système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées avant l'approbation des plans finals.

MOTION ADOPTÉE

It is moved by: Lévis Roy
And seconded by: Jeannot Gionet

That the variance request be approved as presented with the following condition:

- the municipality of Pointe-Verte shall not be held responsible for any damages that might occur from the maintenance of the du Moulin Street.

MOTION CARRIED

6.2 Marie Watanabe Subdivision, Adelard Street, Nigadoo, PID 20579413, file 1004528

The Development Officer presents the administration report *CCRU-04-6.2*. The owner would like to reserve a 20 meter wide future street to allow the development of the adjacent properties located on the southern side of his land.

Whereas:

- the owner would like to reserve a 20 meter wide future street for the development of the adjacent property. By subdividing in such a manner they are creating a remnant that has a width of approximately 37 meters (121 feet).

It is moved by: Raoul Charest
And seconded by: Rachelle Boudreau

That the subdivision be approved as presented and the location of the future street be recommended to the council of the municipality of Nigadoo with the following condition:

- that the administration receives a report stating that all the lots are adequate for the installation of a conventional sewage disposal system prior to the approval of the finals prints.

MOTION CARRIED

7. Affaires nouvelles

7.1 Monsieur Raoul Charest avise les membres qu'il déménage à Dieppe et que c'est sa dernière réunion avec le Comité consultatif régional en matière d'urbanisme.

7.2 Le directeur demande l'avis des membres au sujet de l'approbation des accès privés dans les régions non incorporées. Il demande s'ils sont d'avis qu'on devrait instaurer une politique avec des normes minimales de construction pour les routes privées (accès privé) afin de contrôler le développement le long de ces accès. Le président suggère d'avoir une réunion spéciale afin d'avoir une discussion plus en détail. Il demande que l'avis légal de Maître Chiasson au sujet des accès privés leur soit envoyé avant la rencontre afin de se familiariser avec le dossier.

7.3 Un membre demande un suivi concernant l'imposition sur les per diem et demande s'il est possible de retenir l'impôt à la source. Le directeur va vérifier et aviser les membres.

8. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 19 h 05

Patrick Mallet,
Président / Chairman

7. New business

7.1 Mr. Raoul Charest informed the members that he is moving to Dieppe and that this is his last meeting with the Regional Planning Advisory Committee

7.2 The director asked the opinion of the members concerning the approval of private access in the non incorporated area. He ask if they agree that we should put in place a policy with minimum standard for the construction of roads (private access) in order to control the development along those access. The chairman suggests having a special meeting on the matter. He also asked to that the legal advice on private access prepared by the lawyer Mr. Basile Chiasson be sent before the meeting to give them a chance to familiarize themselves on the subject.

7.3 A member requests a follow-up concerning the taxation on per-diem and asks if it is possible to withhold tax at the source. The Director will check and notify members.

8. Meeting adjourned

The meeting is adjourned at 7:05 p.m.